

Résolution sur la Syrie: le cas de Muhannad Al-Hassani

2009/2679(RSP) - 17/09/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

À la suite du débat qui a eu lieu le même jour, le Parlement européen a adopté une résolution sur la Syrie: le cas de Muhannad Al-Hassani.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S-D, ALDE, Verts/ALE, ECR.

Le Parlement rappelle que Muhannad Al-Hassani est un éminent avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme, président de l'Organisation syrienne des droits de l'homme (Sawasiyah), et qu'il a été arrêté le 28 juillet 2009 pour "atteinte au sentiment national" et "diffusion de fausses informations". Profondément préoccupé par sa détention qui semble ne viser qu'à sanctionner ses activités, le Parlement appelle les autorités syriennes à libérer M. Al-Hassani immédiatement et à veiller à son intégrité physique et psychologique.

Tout en misant sur le rôle de la Syrie pour la pacification de la région, le Parlement estime que ce pays doit réaliser plus de progrès sur la voie de la démocratisation et doit mettre un terme à la politique de persécution et de harcèlement qui caractérise le pays.

Le Parlement demande aux autorités syriennes de :

- libérer immédiatement tous les prisonniers de conscience, prisonniers défenseurs des droits de l'homme, y inclus Anwar al-Bunni et Kamal Labwani, et militants pour la paix;
- garantir un fonctionnement transparent du système judiciaire, et notamment de la Cour suprême de sûreté de l'État;
- se conformer strictement à la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- s'assurer que les détenus dans les prisons syriennes soient bien traités et ne soient pas victimes de tortures et se voient accorder à bref délai un droit de visite de leur famille, avocats et médecins.

Convaincu que la promotion des droits de l'homme est l'un des piliers des relations UE-Syrie, le Parlement invite enfin la présidence suédoise à adopter une feuille de route **avant la signature de l'accord d'association** spécifiant clairement les améliorations qu'escompte l'Union de la part des autorités syriennes en matière de démocratisation.